



L'élaboration, la révision ou la modification de Plan de prévention des risques ont été prescrites dans treize communes de la Dracénie et de la basse vallée de l'Argens.

**K. MAKABROU.** Président de l'association de défense des sinistrés.

## « Les particuliers sont laissés dans la nature »

Trois mois après les inondations de l'Est varois, Khemissi Makabrou, le président de l'association de défense et d'accompagnement des sinistrés du 15 juin tire la sonnette d'alarme sur la gestion des secours. Colère et explications.



Le président de l'association de défense des sinistrés du 15 juin pointe du doigt les responsabilités.

**Trois mois après les inondations, quel bilan faites-vous ?**

Un bilan ? Mais il est inexistant, négatif. Concernant les sinistrés, aujourd'hui, nous avons plus de 200 adhérents à notre association et aucun dossier n'est réglé au niveau des assurances. A ce jour, il y a encore des sinistrés qui n'ont reçu la visite de personne et qui ne sont au courant de rien. Le sentiment qui prévaut aujourd'hui chez les particuliers ? C'est un abandon total.

Pour ce qui est de la prise en charge des quartiers, il y en a encore à Draguignan qui n'ont pas été nettoyés. Au Clos du Jardin, nous avons eu la semaine dernière un début de petite inondation et la Ville n'est toujours pas passé pour nettoyer. Il y a encore des voitures ou des arbres qui obstruent la Narbuty : là encore, cela n'a pas été nettoyé. Nous avons listé toute une série de problèmes auprès de la sous-préfète de Draguignan mais on n'a eu aucune réponse. Elle nous recevra quand ? A la prochaine inondation ?

**L'aide aux particuliers n'est pas à la hauteur ?**

A ce jour, de nombreuses personnes n'ont reçu aucune aide. Des gens sont seuls ou logés chez des particuliers. Ils ne sont pas au courant de toutes les aides dont ils pourraient bénéficier. Ils sont complètement largués. Heureusement que notre association est là pour les aider. Tous les jours, nous avons entre 10 et 15 adhésions. Ce sont des gens qui se réfugient chez nous, qui se sentent abandonner. Nous leur fournissons une cellule juridique pour monter leurs dossiers. D'autant qu'ils n'ont plus que jusqu'au 21 septembre pour déclarer leur sinistre auprès des assurances. Nous devons les mettre en garde sur leurs droits afin qu'ils ne signent pas n'importe quoi alors qu'ils sont fatigués, désorientés. Nous allons aussi mettre en place une cellule d'écoute : on se rend compte qu'ils ont envie de parler.

Si le préfet s'est bien occupé des entrepreneurs, les particuliers, eux, sont laissés dans la nature. C'est particulièrement le cas à Draguignan et Trans-en-Provence. Sur ces communes, on a l'impression de gêner. On nous refuse d'ailleurs des salles de réunion, contrairement à d'autres villes de la communauté d'agglomération.

**Vulnérabilité.** État des lieux alors que s'ouvre le débat autour des plans de prévention des inondations.

# Scène de risque : le temps des interactions

Trois mois ont passé depuis les pluies diluviennes des 15 et 16 juin. Le bilan est lourd. Très lourd : 23 morts, 2 disparus et plus d'un milliard de dégâts estimés.

Au lendemain de la catastrophe, la priorité était de traiter l'urgence en assurant la coordination nécessaire à la cohérence de la réponse publique dans un paysage institutionnel fragmenté. Parallèlement, le suivi de crise garantissait la transparence nécessaire à désamorcer les rumeurs collectives.

La rapidité avec laquelle les infrastructures publiques ont été opérationnelles atteste de l'efficacité du traitement de l'urgence avec les moyens dont il dispose. Même si la boîte à outils du suivi de crise a ses limites en ayant l'inconvénient de donner le sentiment que l'ingénierie d'urgence est l'unique responsable du chantier... Ce qui permet à certains acteurs locaux d'attendre commodément que les sujets délicats se diluent tout en entreprenant de surfer avec un maximum de visibilité sur l'élan de solidarité en faveur des sinistrés.

### Le temps de la prévention.

Trois mois après les inondations, une nouvelle phase de la gestion post-catastrophe s'ouvre. Ainsi début septembre, le préfet du Var a indiqué avoir ouvert le chantier « aménagement et protection contre les inondations ». Au titre de l'état des lieux, les documents préfectoraux pointent : « Absence de Plans de prévention des risques inondations (PPRI) ou insuffisance des PRRI existants ; défaut d'opérationnalité des plans communaux de sauvegarde ; insuffisance de gouvernance de la gestion des rivières ».

Autant de sujets qui interrogent les processus de définition

des politiques locales de prévention. En filigrane, ce sont deux manières d'aborder le problème qui émergent.

L'une, technique, procède d'expertises qui, en délimitant clairement le risque, se proposent de trouver des solutions. Dans cette approche, les pouvoirs publics et les systèmes de la démocratie représentative apparaissent naturellement indiqués pour trouver la meilleure solution possible. C'est alors la question de la transparence du processus qui se pose. A commencer par celle de la publicité des Retours d'expérience (lire ci-contre).

On pourra toutefois considérer que cette approche technique est

## Retours d'expérience

Les inondations paraissent se prêter aux grilles d'analyses quantifiées pour se représenter les différents aspects concourant à l'émergence d'un risque plus ou moins grave. Dans l'attente du retour d'expérience relatif à la Dracénie (15 et 16 juin), on notera que la tempête Xynthia (27 et 28 février) a fait l'objet d'un retour d'expérience publié à la Documentation française par le ministère de l'Écologie (juin 2010). Une mission d'information parlementaire a également produit un rapport intitulé « Xynthia : les leçons d'une catastrophe » (juin 2010). Pour rester dans le Var, on notera que le déroulement des inondations des 18 et 19 septembre 2009 à Sainte-Maxime fait l'objet d'une publication du Conseil général de l'environnement et du développement durable (octobre 2009), organisme rattaché au ministère de l'Écologie.

insuffisante pour épuiser le risque inondation. Celui-ci est en effet la résultante de choix collectifs dans des domaines aussi divers que la protection de l'environnement, le développement économique et la répartition spatiale des richesses, la justice sociale et territoriale.

Répondre au risque inondation procède alors aussi de l'acceptation par la population d'un certain niveau du risque qu'elle a produit... et donc de la tenue d'un débat qui doit s'inscrire dans la durée pour que les interactions entre ses acteurs aient le temps de se sédimenter autour de choix acceptables par tous. Sans être arc-bouté sur l'élimination du risque, ce processus long a l'avantage de promouvoir « une culture du risque » qui ne se limite pas à une formule incantatoire.

### Pour une culture du risque.

Dans cette approche globale, le traitement du risque inondation appelle donc à une démocratie beaucoup plus participative que représentative. Ce qui pose incidemment la question de la visibilité publique de l'ensemble des acteurs participants du débat afin que la discussion intègre l'intégralité des problèmes ressentis sur la scène de risque.

On indiquera alors que les débats qui émergent actuellement portent principalement sur les choix sur l'occupation des sols, le modèle de développement économique et le délitement du lien jacobin-administratif historiquement fort en Dracénie.

Moins visibles, mais tout aussi prégnantes, on remarquera que derrière la vitrine polie de l'entraide populaire, des tensions ont pu se nouer entre les tenants de différentes conceptions de la solidarité.

D.P.

DENIS PERRIN